



Le Conseil de l'eau du
Nord de la Gaspésie

Cadre de gestion

FONDS «EAU NORD GASPÉSIE»

Janvier 2015

Table des matières

Introduction	2
Objectifs et principes directeurs du Fonds	3
Qui est admissible au Fonds?	3
Quels types de projets sont financés?	3
Critères d'admissibilité	4
Financement	4
Comité de sélection	5
Responsabilités du demandeur	6
Responsabilités du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie	6
Montant et durée du Fonds « EAU Nord Gaspésie »	7
Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie, c'est quoi?	7
Grille d'analyse du Fonds « EAU Nord Gaspésie »	8
Formulaire de demande de financement	9

Introduction

Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie crée, par l'entremise du Fonds « EAU Nord Gaspésie », un levier pour favoriser la mise en œuvre de son Plan directeur de l'eau par les acteurs de l'eau du territoire. Le Fonds « EAU Nord Gaspésie » vise à encourager la réalisation de projets concrets qui atteindront des objectifs liés aux neuf (9) orientations du Plan directeur de l'eau du nord de la Gaspésie.

- **Sécurité et dynamique des cours d'eau :**
 - **Orientation 1 :** Prévenir et diminuer l'érosion et l'apport de sédiments d'origine anthropique dans les cours d'eau.
 - **Orientation 2 :** Trouver et mettre en œuvre des solutions pour mieux répondre aux risques liés à la dynamique des cours d'eau et assurer la sécurité des citoyens dans un contexte de changements climatiques.

- **Qualité et Quantité d'eau :**
 - **Orientation 3 :** Acquérir et diffuser des connaissances sur la qualité des eaux de surface et souterraines de la ZGIE.
 - **Orientation 4 :** Assurer la disponibilité d'une eau potable de qualité en quantité suffisante et une consommation durable de la ressource.
 - **Orientation 5 :** Prévenir et diminuer les risques de contamination des eaux de surface et souterraines.

- **Écosystèmes :**
 - **Orientation 6 :** Conserver et mettre en valeur les milieux riverains.
 - **Orientation 7 :** Conserver et mettre en valeur les milieux humides.
 - **Orientation 8 :** Conserver et mettre en valeur les habitats aquatiques et espèces piscicoles.

- **Accessibilité et culturalité:**
 - **Orientation 9 :** Mettre en valeur et harmoniser les différents usages de l'eau et des écosystèmes : accessibilité, récréotourisme, paysage.

Pour en savoir plus sur les plans directeurs de l'eau (PDE) et consulter notre PDE préliminaire.

Visitez notre site web : <http://www.conseileaunordgaspesie.ca/pde/preliminaire>

Notre PDE devrait être approuvé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en 2015.

Objectifs et principes directeurs du Fonds

OBJECTIFS

Doter les acteurs de l'eau du nord de la Gaspésie d'un levier de financement pour la réalisation de projets en lien avec le Plan directeur de l'eau de leur zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE). Le Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie désire inciter et mobiliser les acteurs de l'eau de la ZGIE afin qu'ils développent et réalisent des projets en lien avec les orientations et les objectifs du PDE.

PRINCIPES DIRECTEURS

- Les projets financés par le Fonds doivent répondre à un ou des objectifs du Plan directeur de l'eau.
- Ils doivent répondre à des intérêts collectifs liés à un ou des bassins versants du territoire.
- Ils doivent se réaliser en concertation avec des acteurs locaux du ou des bassins versants où ils se situent.

Qui est admissible au Fonds?

Les acteurs de l'eau suivants du territoire sont admissibles :

- Municipalités
- Municipalités régionales de comté
- Organismes sans but lucratif
- Institutions
- Regroupements

Ces derniers doivent cependant être membres du CENG (adhésion gratuite).

Quels types de projets sont financés?

En priorité, le Fonds désire financer les types de projets suivants :

- **Acquisition de connaissances** sur la ressource EAU, les plans d'eau, les cours d'eau ou leurs écosystèmes.
- **Promotion et/ou diffusion d'information** sur les bassins versants, les rivières et les plans d'eau et leurs écosystèmes ainsi que sur la ressource EAU.
- Sensibilisation ou promotion de **bonnes pratiques** concernant la ressource EAU.
- **Formation** d'intervenants, d'employés ou de bénévoles sur la gestion de la ressource EAU, le suivi et application des normes en vigueur, l'utilisation d'outils techniques d'aide à la planification ou la gestion de la ressource EAU, etc.
- Mise sur pied de processus ou d'activités de **suivi environnemental**.
- **Développement d'outils** cartographiques ou techniques pour la mise en œuvre du PDE.

- **Concertation** au niveau local ou régional : réalisation d'un plan de gestion intégrée concerté (plans d'eau, cours d'eau, milieux humides, etc.), développement d'outils d'aide à la prise de décision, etc.
- **Aménagement ou restauration** d'habitats aquatiques, de bandes riveraines ou de milieux humides
- **Réalisation d'aménagements** modestes pour favoriser l'accessibilité aux cours d'eau, aux plans d'eaux et à leurs écosystèmes.
- **Promotion et/ou développement d'activités** ou de sites récréotouristiques en lien avec les plans d'eau, les cours d'eau et leurs écosystèmes.

Critères d'admissibilité

Le projet doit être réalisé par un acteur de l'eau, **membre** du Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie.

- Le projet doit se réaliser sur le territoire du Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie.
- Le projet doit répondre à au moins une orientation et un objectif du PDE.
- Le projet doit être réalisé de façon concertée avec des acteurs de l'eau du ou des bassins versants concernés.
- Le projet doit répondre à un intérêt collectif.
- Le projet doit répondre aux différents éléments d'une grille d'analyse (voir annexe).
- Le projet doit prévoir un processus de suivi et d'évaluation des actions réalisées.

Financement

- Le montant maximal pouvant être octroyé pour un projet est 5000\$.
Exceptionnellement, des projets plus coûteux peuvent être approuvés.
- Un pourcentage maximal de financement de 75% des coûts totaux du projet est alloué.
Les contributions bénévoles au projet sont acceptées. De plus, un maximum de 5% du budget peut être alloué aux frais d'administration du projet.
- Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie encourage l'utilisation du Fonds « EAU Nord Gaspésie » au sein d'un montage financier incluant d'autres sources de financement.
Ainsi, le Fonds « EAU Nord Gaspésie » est un levier intéressant pour la réalisation de projets dans nos communautés.
- Date de tombée : 20 mars 2015 à 17 h pour le premier appel de projets. D'autres viendront plus tard en 2015, 2016 et 2017. Les fonds seront disponibles à partir de mai 2015 pour le premier appel de projets.
- Les projets devront normalement se réaliser au cours l'année suivant l'octroi du financement. Des ententes particulières peuvent toutefois s'appliquer selon le cas.

- Les versements seront effectués en trois versements de la façon suivante :
 - 1^{re} tranche (50 %) : suite à la signature du protocole d'entente.
 - 2^e tranche (40 %) : suite à la rencontre de suivi à mi-parcours du projet (et conditionnellement à un degré satisfaisant d'avancement du projet).
 - 3^e tranche (10 %) : suite à l'acceptation du rapport final du projet.
- Le rapport final doit être déposé au plus tard trois (3) mois après la fin du projet.

CHEMINEMENT DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT :

Toute demande au FONDS « EAU Nord Gaspésie » sera soumise au cheminement suivant (complètement ou en partie selon l'acceptation ou non du projet):

1. Demande d'information initiale auprès de la direction du Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie
2. Vérification de l'admissibilité du candidat et du projet par la direction
3. Complétion de la demande de financement dans le cadre du FONDS « EAU Nord Gaspésie » par le promoteur
4. Évaluation de la demande de financement par la direction
5. Examen du projet par le Comité de sélection du FONDS « EAU Nord Gaspésie »
6. Acceptation ou refus de la demande de subvention
7. Signature d'un protocole d'entente
8. Premier versement et réalisation du projet
9. Rencontre de suivi et deuxième versement
10. Dépôt du rapport final du projet
11. Dépôt du dernier versement

Dans le cas d'un refus, le promoteur aura la possibilité de présenter son projet une seconde fois. Toutefois, les éléments nouveaux devront avoir une portée suffisante pour changer la décision.

Comité de sélection

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

- Cinq (5) personnes forment le comité de sélection : quatre (4) membres du conseil d'administration représentant chacun des secteurs d'activités des acteurs de l'eau (municipal, économique, communautaire et citoyen) et un (1) représentant du Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).
- Le comité de sélection aura le mandat de refuser ou d'accepter les demandes de financement sans autre formalité, à partir de critères d'analyse précis. Ces demandes, qui auront préalablement été évaluées par la direction à partir de la grille d'analyse, pourront leur être envoyées par courriel au fur et à mesure de leur dépôt. Des rencontres seront prévues pour réaliser la sélection finale des projets.
- Le comité de sélection peut demander une révision du projet au promoteur. Il peut également exiger une justification pour certains coûts. Enfin, le comité de sélection peut accepter le projet tel quel ou sous certaines conditions.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Une grille d'analyse **disponible en annexe** permet d'évaluer les propositions de projets autour des critères suivants :

- Pertinence du projet avec le Plan directeur de l'eau.
- La qualité du projet et de ses retombées sur la ressource EAU et la population.
- Degré d'appui et de concertation du projet dans son milieu.
- Faisabilité du projet.

Responsabilités du demandeur

- Élaborer le projet, le faire approuver par le Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie et le réaliser.
- Respecter, dans la préparation de son projet, les conditions suivantes :
 - Le promoteur doit obtenir l'approbation du ou des propriétaires, si les travaux doivent se réaliser en terrain privé.
 - Le promoteur doit respecter l'ensemble des lois et des règlements applicables.
 - Le promoteur doit travailler de concert avec les acteurs de l'eau concernés par le projet dans le ou les bassins versants visés.
 - Le promoteur doit mentionner le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie et le MDDELCC (son partenaire financier) comme partenaire dans toutes ses communications.
 - Compléter tous les documents nécessaires et présenter un bilan au Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie lorsque la réalisation du projet est complétée.

Responsabilités du Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie

- Le Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie est l'unique gestionnaire du FONDS « EAU Nord Gaspésie ».
- Envers les promoteurs, le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie doit :
 - Analyser l'admissibilité des projets selon les critères et les paramètres de financement contenus dans le présent cadre de gestion.
 - Apporter de l'information complémentaire, au besoin, et si elle est disponible.
 - Déterminer les projets qui seront financés et les montants qui seront attribués.
 - Préparer et signer les ententes de financement avec les promoteurs et allouer le financement en trois versements.
 - Assurer un suivi auprès des projets financés jusqu'à leur complétion et au-delà, selon les besoins de suivi du projet et l'évaluation de l'impact de leur réalisation.

Montant et durée du Fonds « EAU Nord Gaspésie ».

- Le montant total du Fonds est de 75000\$.
- Le Fonds est disponible pour un minimum de 3 ans (2015 à 2017) et un bilan sera déposé en mars 2018.
- Pour assurer la pérennité du Fonds et poursuivre sa durée de vie au-delà des 3 ans prévus, le Conseil de l'eau réalisera une campagne annuelle de levée de fonds.

Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie c'est quoi?

Le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie est l'un des 40 organismes de bassins versants reconnus et financés par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Fondé en 2010, il agit comme table de concertation et de planification en regroupant différents acteurs de l'eau issus des communautés des Premières nations et des secteurs municipal, communautaire et économique.

MISSION

Assurer la concertation, la planification ainsi que la conciliation des usages de l'eau en fonction des principes de la gouvernance participative et de la mise en œuvre d'une gestion intégrée et concertée à l'échelle des bassins versants de la zone Gaspésie Nord.

MANDAT

Élaborer et mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et suivre sa mise en œuvre en s'assurant d'informer et de consulter les acteurs et les citoyens de la zone Gaspésie Nord.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

1. Participer à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant comme voulu dans la Politique nationale de l'eau du Québec;
2. Promouvoir la protection et la mise en valeur des ressources en eau;
3. Contribuer à développer une approche de concertation en favorisant la gouvernance participative de tous les usagers et intervenants associés à l'eau;
4. Favoriser la création de tables de concertation afin d'organiser la gestion intégrée de l'eau à l'échelle locale, et ce, dans une perspective de développement durable;
5. Promouvoir et favoriser l'acquisition et la diffusion de connaissances des bassins versants de la zone Gaspésie Nord afin de mieux informer, sensibiliser et mobiliser les utilisateurs, les intervenants et la population.

Pour plus d'information et pour consulter notre Plan directeur de l'eau préliminaire.

Consulter www.conseileanordgaspesie.ca

Grille d'analyse du Fonds « EAU Nord Gaspésie ».

GRILLE D'ANALYSE		
La pertinence du projet par rapport au Plan directeur de l'eau (PDE)		
La contribution à l'atteinte des objectifs du PDE	Ne répond pas aux objectifs : demande de révision Répond aux objectifs : échelle de 1 à 15	/15
La cohérence du projet avec les autres actions mises en place sur le territoire.	Actions déjà existantes par un autre promoteur au même endroit: 0 Degré de cohérence et d'articulation au sein du PDE: échelle de 1 à 5	/5
SOUS-TOTAL		/20
La qualité du projet et de ses retombées sur la ressource EAU		
La qualité du projet : analyse, argumentation et solutions proposées	Pertinence des solutions en lien avec les problématiques: échelle de 0 à 15	/15
Importance des retombées sur la ressource EAU et les écosystèmes	Absence de retombées du projet : demande de révision. Les retombées sur la ressource EAU et les écosystèmes: minimales: 2, satisfaisantes: 5, très bonnes: 8 ou excellentes: 10	/10
La qualité du suivi des impacts du projet	Pas de suivi : demande de révision Suivi seulement à la fin du projet: 2,5 Suivis durant le projet et à la fin : 3,5 Suivi durant, à la fin et à moyen ou long terme : 5	/5
SOUS-TOTAL		/30
Retombées prévues sur la population		
Nombre et pertinence de personnes atteintes	Le projet se réalise hors du territoire du CENG : demande de révision. Pertinence des personnes atteintes : échelle de 1 à 10.	/10
Degré de sensibilisation/acquisition de connaissance des personnes atteintes et effet levier sur le reste de la communauté.	Échelle de 0 à 10: Sensibilisation, sensibilisation avec actions concrètes, formation avec ou sans pratique, sensibilisation et/ou formation avec outils pour la transmission des connaissances	/10
SOUS-TOTAL		/20
Appui et concertation du projet dans le milieu		
Pertinence et diversité des partenaires du projet	Échelle de 0 à 10	/10
Pourcentage de financement externe	Plus de 75% : demande de révision 50 à 75% : 3 Plus de 50% : 5	/5
SOUS-TOTAL		/15
Faisabilité du projet		
Niveau d'expertise du promoteur et des partenaires du projet	Expertise inconnue: 0, expertise présente, mais peu de projets réalisés par le promoteur: 5, expertise et expérience présente : 10	/10
Présence de risques ou d'entraves qui pourraient nuire à la réalisation du projet	Échelle de risque de 0 à 5.	/5
SOUS-TOTAL		/15
TOTAL		/100

Formulaire de demande de financement : **Nous contacter pour la version à compléter.**

IDENTIFICATION DU PROJET
<ul style="list-style-type: none">• Titre du projet :• Bassin(s) versant(s), plans d'eau ou cours d'eau touchés par le projet :• Municipalités et/ou territoires touchés par le projet :
IDENTIFICATION DU PROMOTEUR
<ul style="list-style-type: none">• Nom du promoteur du projet :• Adresse :• Courriel :• Numéro de téléphone :• Personne responsable et titre :
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR
<ul style="list-style-type: none">• Présenter votre organisation en quelques lignes :
RÉSUMÉ DU PROJET
<ul style="list-style-type: none">• Décrivez votre projet en quelques lignes :
ÉTAT DE LA SITUATION : Description de la problématique
<ul style="list-style-type: none">• À quelle(s) problématique(s) désirez-vous répondre par ce projet? Décrire l'état actuel de la situation correspondant à cette problématique.

DESCRIPTION DES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET : démontrer le caractère collectif du projet.	
<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les bénéficiaires directs du projet et leur nombre? • Quels sont les bénéficiaires indirects du projet et leur nombre? 	
OBJECTIFS DU PROJET	
<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les objectifs poursuivis par le projet? 	
QUELS OBJECTIFS DU PDE SONT REJOINTS PAR VOTRE PROJET? COCHEZ.	
Objectif 1: Assurer l'application des normes relatives à l'exploitation des ressources naturelles en territoire public et évaluer leur efficacité	
Objectif 2: Restaurer et entretenir le réseau routier et forestier multiusage en appliquant les normes en vigueur et en évaluant leur efficacité.	
Objectif 3: Augmenter le nombre de propriétaires forestiers privés qui appliquent les principes de l'aménagement écosystémique de la forêt	
Objectif 4: Acquérir des connaissances sur la dynamique des cours d'eau de la région : régime hydrique, morphodynamique et espace de liberté.	
Objectif 5: Augmenter le nombre de stratégies pour assurer la protection des rives, du littoral et des plaines inondables et la gestion efficace des cours d'eau dans les municipalités	
Objectif 6: Augmenter les stratégies mises en place pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques	
Objectif 7: Augmenter et consolider les activités de surveillance des cours d'eau dans la ZGIE	
Objectif 8: Augmenter les connaissances sur les eaux souterraines de la ZGIE	
Objectif 9: Augmenter la diffusion et l'utilisation des connaissances sur les eaux de surface et souterraines de la ZGIE par les acteurs de l'eau	
Objectif 10: Encourager la mise aux normes des systèmes municipaux d'approvisionnement en eau potable	
Objectif 11: Augmenter les initiatives pour promouvoir le suivi et l'entretien des puits individuel	
Objectif 12: Augmenter les initiatives mises en place concernant la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable	
Objectif 13: Augmenter les outils/stratégies mis en place pour protéger les sources d'eau potable	

Objectif 14: Améliorer les systèmes municipaux et individuels de traitement des eaux usées	
Objectif 15: Veille environnementale: acquérir et diffuser des informations sur les sources potentielles de contamination	
Objectif 16: Outiller et sensibiliser les usagers sur les pratiques adéquates concernant les substances potentiellement contaminantes: nutriments, coliformes, substances toxiques, etc.	
Objectif 17: Développer et mettre en oeuvre des plans de conservation ou de gestion intégrée pour des zones prioritaires de la ZGIE	
Objectif 18: Assurer l'application et l'efficacité des normes relatives à l'aménagement écosystémique de la forêt et à la voirie forestière	
Objectif 19: Acquérir des connaissances sur la qualité et les particularités des bandes riveraines de la ZGIE	
Objectif 20: Développer et mettre en oeuvre des stratégies pour assurer la mise en valeur et la restauration des bandes riveraines	
Objectif 21: Acquérir des connaissances sur les milieux humides: localisation, types, caractérisation et degré d'intégrité.	
Objectif 22: Mettre en oeuvre des stratégies pour assurer la protection et la mise en valeur de milieux humides dans la ZGIE. Objectif spécifique: Augmenter le nombre de milieux humides protégés ou mis en valeur	
Objectif 23: Acquérir et diffuser des connaissances sur les habitats aquatiques, espèces piscicoles et leur importance	
Objectif 24: Acquérir des connaissances sur les espèces nuisibles ou envahissantes et leurs impacts	
Objectif 25: Mettre en oeuvre des mesures pour favoriser la protection et la restauration des habitats aquatiques	
Objectif 26: Mettre en oeuvre des stratégies pour assurer la gestion durable des espèces piscicoles - Objectif spécifique: Maintien ou augmentation des populations piscicoles	
Objectif 27: Prévenir les conflits d'usages en ce qui a trait à la ressource EAU et aux écosystèmes	
Objectif 28: Améliorer les accès aux cours d'eau et aux plans d'eau sur le territoire et assurer leur usage sécuritaire et responsable	
Objectif 29: Assurer la protection des paysages gaspésiens en lien avec la ressource eau	
Objectif 30: Développer et promouvoir l'offre récréotouristique et les paysages en lien avec les cours d'eau.	
Objectif 31: Arrimer les outils et ressources humaines en lien avec l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles avec le PDE	
IDENTIFICATION DES ACTIONS DU PDE CIBLÉES PAR LE PROJET	
Parmi les actions prévues dans le PDE, quelles sont celles qui se rapprochent des actions prévues dans votre projet?	

IDENTIFICATION DU TYPE D'ACTION. Cochez.			
Sensibilisation, information et formation.			
Acquisition de connaissances			
Réglementation/Politique			
Intervention terrain : restauration, aménagement, infrastructures			
AUTRE : spécifier			
ACTEURS ET PARTENAIRES DU PROJET			
Identification du partenaire		Rôle(s) dans le projet	
DESCRIPTION DES ACTIONS PRÉVUES - ÉCHÉANCIER			
		Début	Fin
SUIVI DU PROJET			
<p>Décrivez en quelques lignes comment vous allez faire le suivi du projet et l'évaluation de l'atteinte des objectifs poursuivis.</p>			
<p> </p>			
<p> </p>			
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET MONTANT DE CONTRIBUTION DEMANDÉ			
Ressources humaines : Décrire les salaires pour chaque ressource humaine prévue au projet			
Titre de la ressource	Organisation qui l'embauche	Nombre heure et taux horaire	Total, incluant les charges de l'employeur
<p>Bénévolat : Calculer l'apport du projet en bénévolat : Nombre de personne/heure et calculer le total au taux horaire de 12\$/heure.</p>			
<p>Nombre de bénévoles :</p>			
<p>Nombre d'heures :</p>			
<p>Total de la contribution bénévole :</p>			

DÉPENSES TOTALES DU PROJET		
Description des dépenses prévues		Montant
Total ressources humaines (voir tableau ci-haut)		
Total apport en bénévolat (voir tableau ci-haut)		
Frais administration (max 5%)		
TOTAL DU PROJET		
APPORT DU MILIEU (ajouter des lignes au besoin)		
Nom organisme	Type apport (financier, matériel, bénévolat, autres)	Montant de l'apport
Total des apports du MILIEU		
APPORTS DU PROMOTEUR (ajouter des lignes au besoin)		
Description de l'apport	Type apport (financier, matériel, bénévolat, autres)	Montant de l'apport
Total des apports du PROMOTEUR		
Apport demandé au FONDS « EAU Nord Gaspésie».		
Coût total du projet moins l'apport total du milieu et l'apport total du promoteur.		
Taux de financement demandé au Fonds (max. 75 %)		